



Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flasher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Presta »

Lors de la dernière réunion de la commission de branche, qui s'est tenue le 18 septembre dernier, il a été abordé plusieurs fois sans réelles avancées.

Haut Degré de Solidarité :

Après des mois de tergiversation de la part du patronat, la branche a décidé de reconduire l'OCIRP en tant que gestionnaire de ce fonds d'aide aux salarié-e-s en difficulté. Il va être, très prochainement, proposées de nouvelles actions.

Accord Handicap:

Celui-ci était suspendu au changement ou non du gestionnaire du fonds HDS. Un nouveau projet devrait nous être présenté en octobre.

Classification :

La branche attend d'être accompagnée, financièrement s'entend, avant de commencer les débats sur le sujet. Étant donné que l'OPCO nous a répondu négativement, le patronat s'est tourné vers le Ministère du travail pour savoir s'il est possible d'avoir un appui de sa part. Nous sommes en attente d'une réponse.

Forfait jours :

La CGT est contre ce type de forfait, dont le seul but est de rendre corvéable à merci, celles et ceux qui le signent. De plus, nous ne voyons pas pourquoi nous irions retirer « l'épine du pied » du patronat que représente l'invalidation du forfait jours de branche, par les tribunaux, alors même qu'il ne souhaite pas faire de propositions décentes en matière salariale !

Les actuels salarié-e-s en forfait jours ont tout à gagner à ce que cet accord reste illicite, car elles/ils peuvent réclamer le paiement d'heures supplémentaires. Et c'est bien de cela que le patronat veut se proposer avec la complicité de certaines organisations syndicales.

Droit syndical:

Voici plusieurs mois que certaines organisations syndicales demandent l'attribution de temps supplémentaires pour les négociateur-trice-s de branche. La CGT, bien que non-demandeuse, avait fait la proposition de l'attribution d'une demi-journée de préparation (3,5h) pour chaque négociateur-trice-s, dans la limite de 2, par commission de branche.

Le patronat ayant mal accepté que nous refusions leurs premières propositions, ne souhaite plus négocier sur le sujet.

En gros : soyez bien contents de ce que l'on vous donne et surtout n'oubliez pas de dire Merci, sinon on retire tout ! Belle mentalité ! Et après, le patronat s'étonnera du niveau du dialogue social dans la branche.

Égalité professionnelle:

Le patronat souhaite s'inspirer de l'accord signé par la CFDT dans la branche des Bureaux d'études techniques pour ce sujet.

Cela ne nous étonne pas, car cet accord n'est qu'une reprise des dispositions du Code du travail. Il ne sera donc pas trop contraignant pour les

entreprises du secteur. Mais il n'est pas sûr qu'il garantisse une réelle égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la branche.

Salaires :

Bien que cette question n'était plus à l'ordre du jour, la CFTC a souhaité indiquer qu'elle n'était pas satisfaite que seule la CFE-CGC ait signé, avec elle, la proposition d'accord salarial proposé par le patronat. Et rappelle le risque important de paupérisation de la catégorie « Agent de maîtrise ».

Elle oublie que la paupérisation des « Employés », qui représentent plus de 70% des effectifs de la branche, n'aurait pas été éradiquée. Bien au contraire, la prochaine réévaluation du SMIC va, encore une fois, augmenter le nombre de niveaux de classification en dessous du SMIC.



Cette réunion est la énième démonstration de la conception patronale du « dialogue social » au sein de cette branche. Il défend leurs propres intérêts sans jamais se soucier de leurs salarié-e-s qui sont, contrairement à ce qu'il voudrait nous faire croire, les seul-e-s créateur-trice-s de la richesse de leurs entreprises.

Il existe un vrai mépris de classe de leur part. Le « dialogue social », ils l'entendent comme un « monologue » où les organisations syndicales devraient boire leurs paroles et dire merci pour les « miettes » qu'ils accordent aux salarié-e-s.

Dans cette branche, comme ailleurs, la situation ne changera pas sans la création d'un rapport de force plus favorable aux salarié-e-s. Pour se faire, nous vous invitons à rejoindre les rangs de notre organisation en y adhérant massivement.

Nous pouvons faire pencher la balance du bon côté, mais pour cela il nous être plus nombreux-ses et plus uni-e-s. Cette union des intérêts ne doit pas être décidée par le haut mais par les salarié-e-s eux-mêmes.

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

Employé Technicien Agent de maîtrise

Cadre Ingénieur

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.